

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mos.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE, ou on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Samedi 25. — Bataille de Stockhock, par le général Jourdan, contre les Autrichiens (1899).

FRANCE.

HAVRE.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS.

MARATHE.

Le paquebot *Ville-de-Lyon*, parti de New-York le 26 décembre, nous apporte les journaux américains jusqu'à cette date. Ils ne contiennent aucune nouvelle importante, relativement aux affaires politiques du pays. Le congrès continuait de s'occuper lentement des questions soumises à son attention, et aucun acte significatif n'avait encore révélé ses tendances. En cette absence de matière, les feuilles américaines sont entièrement remplies du récit d'un événement maritime, qui a ému toute la population. Il s'agit d'un lynchage de l'état, qu'une partie de son équipage a tenté d'accomplir, par un acte de piraterie, et d'un complot qui paraît avoir eu des ramifications étendues. Ses auteurs, découverts, ont subi la peine de leur crime. Voici sur cet événement, qui donne lieu aux conjectures les plus diverses, la version la plus accréditée; elle est publiée par le *Courier and Enquirer de New-York*:

Le *Somers* fit voile de New-York, il y a environ trois mois, avec un équipage de 80 apprentis, 18 marins et 1 sergent-vétérain de la marine qui remplissait les fonctions de maître d'armes. Le commandant était le lieutenant Sidell Mac Kenzie, bien connu dans la marine pour un officier modèle, et dans le monde littéraire comme auteur de *Une année en Espagne*. Ses officiers étaient le lieutenant Gansworth et cinq ou six *midshipmen*, au nombre desquels était Spencer, fils du secrétaire de la guerre, et deux fils du commodore Perry.

Après avoir délégué les dévotions dont il était chargé, à l'officier commandant sur les

côtes d'Afrique, le capitaine Mac Kenzie reprit la route de New-York, avec l'intention hautement avouée de toucher à Saint-Thomas pour faire des provisions, avant de venir reprendre sa station sur les côtes. Un ou deux jours avant le 1<sup>er</sup> décembre, et lorsque le navire se trouvait à 4 ou 500 milles de Saint-Thomas, le *midshipman* Spencer confia une partie de ses plans à M. Wales, le commis du munitionnaire, lequel affecta une franche coopération, et après avoir été initié à tous les mystères de la conspiration, prêta serment de secret entre les mains de Spencer.

Il était convenu que, pendant une nuit, peu après le départ de Saint-Thomas les conjurés feindraient de se prendre de querelle, sur le gaillard devant, pendant que le *midshipman* Rogers, devenu de feu le commodore Rogers, serait de quart sur le pont. Lorsque celui-ci donnerait l'ordre aux auteurs de la préendue querelle de passer sur l'arrière, on s'emparerait de lui et on le jetterait par-dessus le bord avec le moins de bruit possible. Puis, Spencer entrerait dans la chambre du capitaine Mac Kenzie et le tuerait. D'autres conjurés se placeraient à l'entrée de l'écouille par laquelle il faut passer l'équipage pour monter sur le pont, et à celle qui conduit à la chambre des officiers. Tout l'équipage, le chirurgien excepté, serait massacré et jeté à la mer, et l'équipage serait conduit sur le pont. Les deux canons de l'arrière seraient pointés vers l'avant, de manière de tenir en respect les matelots qui n'étaient pas entrés dans la conspiration. On ferait ensuite l'appel; tous ceux qui voudraient être admis le seraient, tous les autres seraient lancés par-dessus le bord.

Tel devait être le premier acte du drame. Après s'être ainsi rendus maîtres du navire, les conjurés auraient coulé bas toutes les embarcations et allégé le navire. Ils auraient ensuite fait voile pour l'île des Pins, où ils devaient rencontrer un autre bâtiment et des confédérés. Les deux pirates, après avoir fait leur jonction, se seraient mis en croisière, à la recherche des navires qui trafiquent entre New-York et l'Europe. Les prises auraient été pillées,

les passagers mâles auraient été massacrés et noyés; quant aux femmes, s'il y en avait eu, on les aurait transportés à bord du *Somers*, et lorsque les passions brutales des pirates auraient été satisfaites, on aurait jeté les captives dans la mer. Tous les arrangements, relatifs au partage des dépouilles et des femmes, et aussi la répartition des fonctions à bord, tout était arrêté d'avance, écrit de la main de Spencer. Les complices de celui-ci, au nombre de 20, dit-il à Wales, s'étaient engagés sous serment à mettre ces règlements à exécution.

Dès le moment où Spencer eut fait ses confidences à Wales, celui-ci fut mis sur la surveillance des deux principaux conspirateurs, Samuel Cromwell, maître de la chaloupe du capitaine, et Elisha Small, matelot, qui ne cessèrent de suivre tous ses mouvements avec des yeux d'Argus, en le menaçant de le tuer aussitôt qu'ils verraient en lui le moindre symptôme de défection ou la moindre preuve qu'il avait fait ou voulait faire des révélations à quelqu'un.

Wales, n'osait pas se mettre en communication avec le commandant, mais la première opportunité qui se présenta pour tout dire au munitionnaire qui alla immédiatement en informer Mac Kenzie. Des mesures furent aussitôt prises pour s'assurer de la vérité de la dénonciation. Spencer fut arrêté, et on saisit sur lui des papiers qui ne laissaient aucun doute. Cromwell et Small ayant été aussi mis aux fers, tout l'équipage fut appelé sur le pont, et le capitaine Mac Kenzie lui adressa une éloquentة allocution; en révélant les projets des conspirateurs. Tous les officiers, excepté les *midshipmen* de service, reçurent de lui une circulaire par laquelle il les invitait à exprimer leur opinion sur la conduite qu'il convenait de tenir à l'égard des trois prisonniers. Tous répondirent qu'il fallait les mettre immédiatement à mort, et le commandant étant du même avis, il fut, sans délai, procédé à l'exécution.

Tout le monde fut appelé à cet effrayant spectacle. Trois cordes à corde couant furent attachées au milieu et aux deux bouts de la vergue de misène. Les prisonniers furent transportés sur le pont et informés du supplice qui

FEUILLETON.

LE CORRICOLO.

La Villa Giordani.

EPISODE.

A deux heures, Odoardo rentra. Lia l'entendit demander au valet de chambre si l'on n'avait pas apporté quelque lettre pour lui. Le valet de chambre répondit que non.

Lia fit semblant de n'avoir rien entendu que les pas du comte, pas qu'elle connaissait si bien, et elle ouvrit la porte en soupirant.

— Oh! quelle bonne surprise! lui dit-elle: tu es rentré plus tôt que je n'espérais.

— Oui, dit Odoardo en jetant les yeux du côté du Vésuve; oui, j'étais inquiet. Ne sens-tu pas qu'il fait étouffant? ne vois-tu pas que la fumée de Vésuve est

plus épaisse que d'habitude? La montagne nous promet quelque chose.

— Je ne sens rien, je ne vois rien, dit Lia. D'ailleurs ne sommes-nous pas du côté privilégié?

— Oui, et maintenant plus privilégié que jamais, dit Odoardo; un ange le garde.

Cette soirée se passa comme l'autre, sans que le comte conçût aucun soupçon, tant Lia sut dissimuler sa douleur. Le lendemain, à neuf heures du matin, elle demanda au comte la permission d'aller voir sa tante, la supérieure du couvent de Sainte-Marie. Cette permission lui fut gracieusement accordée.

Le Vésuve devenait de plus menaçant, mais tous deux avaient trop de choses dans le cœur et dans l'esprit pour penser au Vésuve.

La comtesse monta en voiture et se fit conduire au couvent de Sainte-Marie-des-Grâces. Arrivée là, elle dit à sa tante que, pour accomplir incognito une œuvre de bienfaisance, elle avait besoin d'un costume de religieuse. L'abbesse lui en fit apporter un à sa

taille. Lia le revêtit. Comme elle achevait sa toilette monastique, la vieille la fit demander: elle attendait à la porte avec la voiture fermée. Cinq minutes après cette voiture s'arrêtait à l'angle de la rue San-Giacomo et de la place Santa-Medina.

Lia et sa conductrice descendirent et firent quelques pas à pied; puis elles entrèrent par une petite porte à gauche, trouvèrent un escalier sombre et étroit et monterent au troisième étage. Arrivées là, la vieille poussa une porte et entra dans une espèce d'antichambre où une autre vieille l'attendait. Les deux bohémiennes alors firent renouveler par Lia son serment de ne jamais rien dire sur la manière dont elle avait découvert la trahison de son mari; puis, ce serment fait dans les mêmes termes que la première fois, elles l'introduisirent dans une petite chambre à la cloison de laquelle une ouverture presque imperceptible avait été pratiquée. Lia colla son œil à cette ouverture.

La première chose qui la frappa dans cette cham-

les attendait. Small, alors, fit l'aveu complet de sa complicité, et adressa à l'équipage de touchantes paroles sur le crime dont il s'était rendu coupable, sur la justice du châtiement qui allait lui être infligé.

"Spencer sollicita, pour ses deux compagnons et pour lui-même, un répit de dix minutes, afin de se préparer à la mort. Ce délai lui fut accordé. Le commandant lui demanda s'il désirait écrire à son père et à sa mère; il répondit non. Il avoua ensuite, lui aussi, sa culpabilité et la justice de la sentence. en ajoutant qu'il aimait mieux être exécuté en mer, que d'avoir à subir à terre l'infamie d'un jugement. Le délai fut prolongé de plus d'une heure, et pendant tout ce temps Spencer ne cessa de demander pardon à Small, qui, disait-il, n'était entré dans la conspiration que par faiblesse et par amitié pour lui. Small refusa long-tems de lui pardonner, tu is enfin, se laissant toucher, il s'écria en pleurant: "Spencer, je te pardonne!"

"Tout était prêt: le nœud coulant fut placé au cou des condamnés, et tous les hommes de l'équipage eurent ordre de prendre part à l'exécution. Vers une heure (heure maritime), le 1. er décembre, le signal fut donné par un coup de canon tiré sous le vent, et trois cadavres pendirent au bout des vergues.

"Les derniers mots de Small furent un vœu pour le succès du pavillon américain. Spencer et Cromwel ne laissèrent échapper aucun mot de regret, aucun signe de pénitence.

"Une heure après les corps furent descendus sur le pont et remis à l'équipage qui prépara les funérailles maritimes. Le soir ils furent lancés dans l'abyme: le capitaine Mac Kenzie lisait l'office des morts.

"Immédiatement après l'exécution, l'équipage reçut ordre de saluer le navire (*to cheer the ship*), et trois immenses hourahs retentirent sur l'Océan, au moment où le pavillon s'éleva au haut des mâts.

"Quatre hommes se trouvaient très gravement impliqués dans la conspiration, ils furent mis aux fers; quant aux autres on les laissa libres jusqu'à l'arrivée du *Somers* à New York, et ils furent alors envoyés prisonniers à bord du *North Carolina*.

"Tels sont les faits matériels indéniables de cette tentative d'un officier de la marine américaine, ayant pour but de s'emparer d'un bâtiment national, et de le convertir en pirate! Quand on réfléchit que Spencer a déclaré à Wales qu'il avait un conféré à l'île des Pins où le *Somers* n'a pas touché, et que ses principaux affiliés, Cromwel et Small, se sont fait admettre à bord après Spencer, on ne saurait raisonnablement douter que le complot avait été formé dans New-York même. Ce qui confirme cette supposition, c'est le fait aujourd'hui prouvé que Spencer a déclaré, avant son départ, qu'il ne reviendrait jamais ici, et l'effronterie avec laquelle il se mit à faire des prédications à bord et dire à ses camarades *midshipmen* qu'ils n'avaient pas long-tems à vivre! paroles qui furent alors reçues comme un badinage, mais qui s'expliquent aujourd'hui!

"Ce fut le 29 novembre que la conspiration fut découverte au capitaine Mac Kenzie, et l'exécution des coupables eut lieu le 1. er décembre. La promptitude de cette exécution fut motivée par l'apparence d'un mouvement parmi les associés de Spencer. Il n'y avait que deux officiers commissionnés à bord la loi en veut cinq pour constituer une cour martiale. Mais le commandant Mac Kenzie assumait hardiment sur sa tête la responsabilité de la violation de la loi dans une pareille occurrence. Sa conduite est déjà l'objet de quelques désapprobations honteuses, mais elles seront écrasées par la sympathie publique.

"Spencer n'était âgé que de dix-neuf ans! Mais il avait déjà donné de nombreuses preuves d'une précocité perverse. Le printemps dernier, il était attaché à l'escadre américaine du Brésil, et il y avait commis des fautes assez graves pour le faire passer devant un conseil de guerre. Mais le commodore, prenant en considération le nom élevé qu'il portait, l'avait renvoyé dans sa famille en exigeant sa parole qu'il donnerait sa démission. Il ne tint pas cette parole, et l'influence de sa famille l'avait fait entrer dans le service du *Somers*. La douleur de M. Spencer, en apprenant cette fatale nouvelle, a dit-on, été déchirante, et la sympathie de tous les gens de bien ne lui a pas fait défaut."

(Journal du Havre.)

## EXTERIEUR.

—Les journaux de Caracas, du 18 novembre, annoncent que le général Soublotte a été élu président de Venezuela. On sait que le général est ami de Paez, dont il partage les idées, et, en cas de troubles, il peut compter sur l'assistance de ce dernier, qui jouit toujours d'une grande influence. A l'occasion de l'élection du président, il y a eu des troubles dans la province de Coro. Le gouverneur Zabala a été suspendu et traduit devant la haute cour, parce que, sous prétexte de maladie, il avait cessé ses fonctions au moment des troubles. Rivas, conseiller de la haute cour, est désigné pour le remplacer.

Quelques états de l'Amérique espagnole ont tenu un congrès à Lima dans le but de prendre des mesures immédiates pour prévenir la guerre civile et toute attaque étrangère.

ESPAGNE.—MADRID, 9 janvier.—(Correspondance particulière).—Tout le monde s'occupe des élections générales, et chaque parti prépare ses armes pour la lutte électorale. Les modérés se sont réunis chez M. Carrasco, dans le but de s'entendre pour la formation d'un comité électoral; on ignore si cette réunion a eu déjà quelques résultats. La coalition a fait preuve d'une modération à laquelle on ne s'attendait pas; elle a rejeté à la presque unanimité un manifeste rédigé par le député Pita, parce que la tendance de ce factum n'était pas dans son esprit; c'était un mémoire véhément contre le régiment. La coalition a craint que cette démonstration trop passionnée ne lui fût préjudiciable au moment où elle allait briguer les suffrages des électeurs. La rédaction d'un document plus modéré a été confiée à MM. Madoz et Gonzalez Bravo. Ce document renferme bien quelques attaques contre le ministère responsable, mais c'est plutôt, dans son ensemble, une apologie de la conduite parlementaire de la coalition. Les coalisés veulent se recommander aux électeurs: cette tactique est plus habile.

On parle d'une réunion des officiers de la garde nationale de Madrid, qui aurait pour but d'adopter un projet d'adresse au gouvernement, dans le but d'obtenir quelque mesure contre la liberté de la presse. Le journal *El Sol* a été prévenu que des violences brutales devaient être tentées contre sa rédaction. Le rédacteur en chef a cru devoir se transporter sur-le-champ auprès du chef politique, qui s'est empressé de le rassurer, et lui a déclaré que toute protection lui serait accordée. Aucune tentative illégale n'a eu lieu et la conduite du gouvernement, dans cette circonstance, est faite pour rassurer les amis de la liberté de la presse.

—Les journaux de Madrid, du 9, ne sont pas arrivés ce matin à Paris.

bre, et la seule qui attira d'abord toute son attention, fut une ravissante jeune femme de son âge à peu près, reposant tout habillée sur un lit aux rideaux de satin bleu moiré d'argent; elle paraissait avoir cédé à la fatigue et dormait profondément.

Lia se retourna pour interroger l'une ou l'autre des deux vieilles; mais toutes deux avaient disparu. Elle reporta avidement son œil à l'ouverture.

La jeune femme s'éveillait; elle venait de soulever sa tête qu'elle appuyait encore toute endormie sur sa main. Ses longs cheveux noirs tombaient en boucles de son front jusques-sur l'oreiller, lui couvrait à demi le visage. Elle secoua la tête pour écarter ce voile, ouvrit languissamment les yeux, regarda autour d'elle, comme pour reconnaître où elle était; puis rassurée sans doute par l'inspection, un léger et triste sourire passa sur ses lèvres; elle fit une courte prière mentale, baisa un petit crucifix qu'elle portait au cou, et descendant de son lit elle alla soulever le rideau de la fenêtre, regarda long-temps dans la rue comme attendant quelqu'un, et ce quelqu'un ne paraissant pas encore, elle revint s'asseoir.

Pendant ce temps, Lia l'avait suivie de l'œil, et ce long examen lui avait brisé le cœur. Cette femme était parfaitement belle.

La vue de Lia se reporta alors de cette femme aux objets qui l'entouraient. La chambre qu'elle habitait était pareille à celle dans laquelle Lia avait été introduite; mais dans la chambre voisine une main prévoyante avait réuni tous ces mille détails de luxe dont a besoin d'être sans cesse accompagnée, comme une peinture l'est de son cadre, la femme belle, élégante et aristocratique, tandis que l'autre chambre, celle où se trouvait Lia, avec ses murs nus, ses chaises de paille, ses tables boiteuses, avait conservé son caractère de misère et de vétusté.

Il était évident que l'autre chambre avait été préparée pour recevoir sa belle hôtesse.

Cependant celle-ci attendait toujours dans la même pose, pensive et mélancolique, la tête penchée sur sa poitrine, celui qui sans doute avait veillé à l'arrangement du charmant boudoir qu'elle occupait. Tout à coup elle releva le front, préta l'oreille avec anxiété et demeura soulevée à demi et les yeux fixés sur la porte. Bientôt sans doute le bruit qui l'avait tirée de sa rêverie devint plus distinct; elle se leva tout-à-fait, appuyant une main sur son cœur et cherchant de l'autre un appui, car elle pâlisait visiblement et semblait prête à s'évanouir. Il y eut alors un instant de silence pendant lequel le bruit des pas d'un homme montant l'escalier arriva jusqu'à Lia elle-même; puis la porte de la chambre voisine s'ouvrit: l'inconnue jeta un grand cri, étendit les bras et ferma les yeux comme si elle ne pouvait résister à son émotion. Un homme se précipita dans la chambre et la reuint sur son cœur au moment où elle allait tomber. Cet homme c'était le comte.

La jeune femme et lui ne purent qu'échanger deux paroles.

—Odoardo! Teresa!

La comtesse n'en put supporter davantage; elle poussa un gémissement douloureux et tomba évanouie sur le plancher.

Quand elle revint à ses sens elle était dans une autre chambre. Les deux vieilles lui jetaient de l'eau sur le visage et lui faisaient respirer du vinaigre.

Lia se leva d'un mouvement rapide comme la pensée, et voulut s'élaner vers la porte de la chambre qui renfermait Odoardo et la femme inconnue, mais les deux vieilles lui rappelèrent son serment. Lia courba la tête sous une promesse sacrée, tira de sa poche une bourse contenant une cinquantaine de

louis et la donna à la bohémienne; c'était le prix de la prophétie faite par elle et qui s'était si ponctuellement et si cruellement accomplie.

La comtesse descendit l'escalier, remonta dans sa voiture, donna machinalement l'ordre de la conduire au convent de Sainte-Marie-des-Grâces et rentra chez sa tante.

Lia était si pâle que la bonne abbesse s'aperçut tout aussitôt qu'il venait de lui arriver quelque chose; mais à toutes les questions de sa tante, Lia répondit qu'elle s'était trouvée mal et que le reste de pâleur venait de l'évanouissement qu'elle avait subi.

L'amour de la supérieure s'alarma d'autant plus que tout en lui racontant l'accident qui venait de lui arriver, sa nièce lui en cachait la cause. Aussi fit-elle tout ce qu'elle put pour obtenir de la comtesse qu'elle restât au convent jusqu'à ce qu'elle fût remise tout à fait; mais l'émotion qu'avait éprouvée Lia n'était point une de ces secousses dont on se remet en quelques heures. La blessure était profonde, douloureuse et envenimée; Lia sourit amèrement aux craintes de sa tante, et tant même essayer de les combattre, déclara qu'elle voulait retourner chez elle.

L'abbesse lui montra alors la cime de la montagne toute enveloppée de fumée, et lui dit qu'une éruption prochaine étant inévitable, il serait plus raisonnable à elle de faire dire à son mari de venir la rejoindre et d'attendre les résultats de cette éruption en un lieu sûr. Mais Lia lui répondit en lui montrant d'un geste cette pente verdoyante de la montagne sur laquelle, depuis que le Vésuve existait, pas le plus petit ruisseau de lave ne s'était égaré. L'abbesse voyant alors que sa résolution était inébranlable, prit congé de la en la recommandant à Dieu.

(La suite à Demain.)

**MONTVIDEO.**

La fermeture des tribunaux et l'absence de plusieurs juges laissent depuis longtemps une foule d'intéressés en souffrance : nous nous sommes permis à cet égard quelques indications qui n'étaient pas indignes de l'attention du gouvernement puisqu'il publie aujourd'hui les deux pièces suivantes qui seront accueillies avec l'approbation et la reconnaissance de tous puis qu'elle témoigne hautement de la nationalité éclairée et intégrale de l'administration, comme aussi de sa vive sollicitude en faveur des intérêts généraux.

**PREFECTURE DE POLICE.**

Au milieu des circonstances où se trouve la capitale et en raison de l'absence de quelques juges et de l'abandon que plusieurs autres ont fait de leurs fonctions, on voit s'augmenter considérablement chaque jour le nombre de personnes lésées dans leurs droits à la suite des transactions qui ont lieu à chaque instant entre particuliers qui viennent demander à la préfecture la protection qu'ils ne trouvent point dans les tribunaux. La police ne peut s'emparer d'affaires qui ne sont point de sa compétence ni rendre justice à ceux qui la lui demandent, mais il est de son devoir de dénoncer à l'autorité cette espèce de calamité afin qu'elle se plaise remplacer les juges absents et ordonner la réouverture des tribunaux évitant ainsi les graves inconvénients signalés.

ANDRES LAMAJ.

A S. E. M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, Don SANTIAGO VASQUEZ.

En date d'hier, S. E. a répondu à M. le chef politique que le gouvernement a hautement apprécié ses indications antérieures faites dans l'intérêt du public : qu'il va nommer provisoirement, jusqu'à ce que le siège soit levé, les juges de paix et les maires nécessaires à chaque quartier et qu'il a proposé à la cour suprême de rouvrir les tribunaux en tant que le permet l'état de siège.

**BULLETIN N° 17.**

Rosas avait fait annoncer que, d'après ses nouvelles de cette République jusqu'au 13, le général Aguiar avait été complètement dérouteré par Melgar à Maldonado, et le 19, Aguiar, maître de Maldonado et du département, se trouvait à la tête du troisième corps d'armée et allait opérer avec vigueur, secondant ainsi l'enthousiasme de la campagne soulevée en faveur du parti national et qui, selon les correspondances officielles d'où sont tirées toutes ces données, n'aspire qu'à une bataille décisive afin d'acquiescer à son pays un autre jour de gloire.

Il faut ajouter aux nombreux assassinats déjà commis par Oribe celui du brésilien Santos dont la femme et les trois enfants ont pu se réfugier à la forteresse du Cerro. Ils y ont été accueillis avec humanité. L'assassin est un *Mauricio Davila* : la cause de ce crime est trop ignoble pour que nous puissions la redire ici.

« Voyons, dit le *Nacional*, quelle sera à cette nouvelle occasion la conduite du consul brésilien.... »

« Que dirons-nous désormais nous autres pauvres français.... ! »

A l'offre faite par le médecin *Capdehourat* et de ses soins et de sa maison pour le traitement des blessés orientaux vient aujourd'hui se joindre celle du docteur *Talavera* qui met

ses services gratuits à la disposition de toutes les familles de l'intérieur qui sont venues chercher ici un asyle.

Les lettres particulières du 22 courant reçues par l'*Eclair* nous annoncent que le navire français le *Camoëns* a éprouvé des avaries dans la traversée de ce port à celui de Buenos-Aires.

Ayant touché à la hauteur de la *Punta del Indio*, les passagers demandèrent à débarquer, sans doute le capitaine croyait le danger imminent puisqu'il y consentit et envoya la chaloupe avec quelques marins pour les débarquer. — La mer était alors très basse et le navire à une assez grande distance de terre, pendant le trajet de la chaloupe le vent ayant changé tout à coup, la mer grossie fit courir le navire sur son ancre et la chaîne se cassant le navire deriva, fut entraîné par le courant et se dirigea sur Buenos Aires, n'ayant à son bord que 3 hommes avec le capitaine. Ne pouvant manœuvrer il a eu le malheur de toucher sur un banc en vue de port et enfin il est arrivé avec de fortes avaries. — Aussitôt que le capitaine eut fait connaître que ses passagers et sa chaloupe étaient restés à la punta del Indio une petite embarcation et un pilote pratique furent envoyés pour les ramener à bon port.

Divers bruits se sont répandus en ville depuis l'arrivée de l'*Eclair* sur la déclaration du blocus effectif par mer par les navires argentins. Rien de positif n'est parvenu jusqu'à nous, et nous avons tout lieu de croire qu'ils n'ont rien d'officiel : il est d'ailleurs peu probable que cette velléité de Rosas puisse recevoir son exécution. Les lois maritimes sont positives à cet égard et il devient surtout impossible, attendu que l'escadre argentine ne peut remplir les prescriptions que lui impose une pareille déclaration. Au surplus la présence d'un amiral français et des commandeurs anglais et américain doivent nous rassurer contre toute espèce d'infractions.

On assure que M. l'amiral Massieu de Clerval est descendu à terre, et qu'une réunion des officiers supérieurs des diverses nations aurait eu lieu pour décider cette affaire vitale pour le commerce de Montevideo, si cela était, nous aurions à craindre qu'il n'y eut quelque chose de vrai dans l'efficacité du blocus, mais nous le rejetons. Ces bruits et ces on-dit ne nous sont parvenus que très indirectement et nous les répétons sans en garantir l'authenticité.

D'après les nouvelles qui nous ont été données par des personnes dignes de foi, MM. de Lurde et Mendeville faisaient à Buenos-Aires toutes les démarches autorisées par leur position, pour empêcher le bombardement ou une attaque de vive force sur Montevideo. Nous ne saurions cependant comment faire coïncider ces nouvelles avec l'envoi d'un renfort de 1500 hommes et force munitions qui doivent s'embarquer à Buenos-Aires pour activer la reddition de la place.

Au banquet annuel des élèves du lycée Napoléon et du collège de Henri IV présidé par M. Odillon Barrot et auquel assistaient MM. de Pontois, ambassadeur de France à Constantinople, Salvandy et Larabit, député. Le toast suivant a été porté à M. de Lesseps, consul de France à Barcelone.

A notre ancien camarade, M. Ferdinand de

Lesseps (applaudissements) consul de France à Barcelone, qui a défendu avec courage les droits éternels de l'humanité (applaudissements) en présence de la grande et noble nation espagnole, au milieu de tous les représentants de l'Europe, il a préservé autant qu'il était en lui les partis politiques de leurs mutuelles fureurs. Puissent les représentants de la France à l'étranger, soutenir aussi dignement les idées généreuses de notre nation française (nombreux applaudissements). (Comme rce)

Et nous aussi nous nous unissons de cœur et d'âme pour qu'une aussi noble conduite ait de nombreux imitateurs, voire même sur les bords de la Plata.

Nous avons donné hier, à la demande d'un de nos abonnés la traduction de la fable publiée par le *Nacional* sous le titre : *L'Aigle le Vautour et le Pigeon*. Nous ne pouvons aujourd'hui que reproduire quelques vers piquants du *Nouvel Esope* — on ne les lira point sans intérêt.

**EL MINISTRO INTRIGANTE**

*Y el Areopago virtuoso.*

Atenas á Esparta envió  
Un ministro que á dos manos  
A Atenenses y Espartanos  
Con intrigas traicionó.

Mas al fin desengañado,  
Solon castigó á su agente,  
Y esta máxima escelente  
Dijo ante el noble Senado :

« Nunca es justo ni civil  
Que Atenas, á un pueblo igual  
En vez de un agente leal,  
Un ministro mande vil ! ! ! ! »

*Esope.*

**BULLETIN COMMERCIAL.**

Havre, 10 janvier 1843.

*Cuir et peaux.*

Les ventes qui ont été faites cette semaine dénotent de la baisse ; encore les demandes n'ont-elles pas été actives. Cependant, nous avons débouchés en divers lots, 2,347 cuirs secs de Buenos-Ayres de 75 à 77  $\frac{1}{2}$  ; 1,000 dito salés verts, boeufs et vaches, à 40  $\frac{3}{4}$  ; 940 dito, vaches, à 41 ; 200 Fernambouc secs à 75, 1,000 Fernambouc salés secs à 58  $\frac{1}{2}$ , 800 Côte-Ferme secs à 67  $\frac{1}{2}$ , et 3,000 Maroc salés secs à 60 c. le demi kilo acquitté.

Il a été importé 23,916 cuirs de Montevideo par le Jeune-Marseillais, 1,000 de Valparaiso par le Philadelphie, 672 cuirs salés de New-Orléans par le North-Carolina, et 150 de la Martinique par la Louise.

*Crins et laines.*

On vient de vendre 26 balles crin mélangé de Buenos-Ayres, mais dont le prix n'est pas encore positivement connu. En revanche, nous avons reçu 31 balles crins et 24 balles laine par le jeune Marseillais.

*Graisse.*

Nous n'avons aucune vente à citer en huile de baleine, notre marché en étant presque dépourvu. Ce ne sera donc qu'aux prochaines arrivées que nous pourrons parler de cours.

Le marché aux suifs est dans une stagnation complète. Le suif jaune de Russie, en 1re qualité, se cote fr. 60.

Un lot de suif de New-York a été payé 57-50 les 50 kil. net. Le Rhône et le Sarah-Arsilia sont arrivés de New-York avec 85 fûts suif et 23 barils saindoux. Le Jeune Marseillais a importé 15 fûts suif de Montevideo.

**AVIS DIVERS.**

**ENROLEMENT.**

Les individus qui voudraient entrer dans le corps de l'artillerie de place peuvent se pré-

se trouver chez M. Joachin BERNARD, rue St Louis no. 51, où à son établissement de las Bovedas: ils recevront une prime de seize patacons et prendront connaissance des avantages qui leur sont offerts.

**VENTA DE MUEBLES USADOS.**  
*A las familias pobres!*

En la calle que corre de norte a sur, 2<sup>a</sup> de la ciudad nueva, frente a la botica del Leon de Oro, al lado de la panaderia de Costa, se venden especie de muebles usados por muy bajo precio; teniendo solo en vista de hacerse de ellos.

**VENTE DE MEUBLES,**

Favorable aux familles pauvres; on les trouvera à un prix très modéré et de tous genres, dans le 2<sup>me</sup> rue de la nouvelle ville qui va du nord au sud, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or, auprès de la boulangerie de Costa.

Se vende esta imprenta, la que esta en estado de desempeñar cualquier trabajo que se encargue. Se dara con equidad, y a plazos cómodos. Ocurrase a su administrador en la misma imprenta, ó en casa de la Señara de Lira, frente al Leon de Oro.

**ON VEND**

L'imprimerie orientale qui peut exécuter tous les travaux qui lui seront confiés, à un prix raisonnable et aux termes les plus commodes. — S'adresser à l'administrateur à l'imprimerie même ou chez Mme de Lira, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or.

**UNE NOURRISE**

Jeune, saine et robuste et de lait abondant qui nourrit depuis peu se trouvera rue Saint-Gabriel, confiserie de la patrie.

Monsieur le rédacteur du *Patriote*,

Ayant lu dans un de vos numéros que des plaintes étaient articulées contre le Sr. Pujos, armateur du navire *Aigrette* de Bordeaux et sachant que bien d'autres vont surgir contre lui, nous nous empressons de vous demander la publication de nos griefs afin de ne point arriver des derniers.

Nous sommes passagers de l'*Aigrette*: avant l'embarquement nous avons donné au Sr. Pujos des garanties de sa satisfaction et une obligation de 600 francs pour compléter le prix du passage payable à Montevideo, — de plus une hypothèque de 1600 francs sur deux propriétés. Il était impossible de lui offrir plus de sûretés; malgré tout, ledit armateur s'est cru en droit de nous retenir nos outils et ustensiles et depuis le 18 février dernier il nous met ainsi dans l'impossibilité de travailler, de soutenir nos familles et même de le satisfaire. Nous devons dès lors protester contre les paiements à Bordeaux aux échéances convenues et nous ferons d'un autre côté supporter au Sr. Pujos les énormes préjudices qu'il nous aura occasionnés. Nous faisons dès aujourd'hui par le voie de la presse toutes nos réserves à cet égard

FAGET, CHAUVRIER

**Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.**

**AMA DE LECHE.**

Hay una muy abundante y joven, recién parida; el que guste puede ocurrir á la calle de San Gabriel, en la Confiteria de la Patria darán razon.

Monsieur le rédacteur,

M. Pierre CRAMPET, ayant inséré dans le *Nacional* du 20 courant, que notre avis antérieur sur l'achat de son magasin, pouvait être considéré comme la preuve la plus patente de l'ignorance, puisque ses créanciers ont perdu tout droit, pour ne pas s'être présentés dans le terme des trois jours de l'avis, conformément à la loi, nous lui répondons pour lui et le public:

Que s'il y a eu ignorance de notre part, il n'en a pas été de même de la part du sieur Crampet:

Que M. Crampet n'ignore pas, mais qu'il a intérêt à feindre de l'ignorer, que les créanciers se sont présentés sans exception, au magasin de coffres de ce monsieur, et nous ont déclaré formellement qu'ils s'opposaient à la vente du magasin, si leurs comptes, tous échus, n'étaient pas acquittés par lui.

Qu'il s'est présenté beaucoup plus de créanciers que nous relatait notre contrat d'achat, et que, si la vente n'avait pas éprouvé d'entraves, nous devions payer.

Que les créanciers porteurs de billets à ordre, ou lettres souscrites par le sieur Crampet, ont voulu que leurs titres passassent par le magasin, puisque M. Crampet les avait d'abord des vues à lui particulières, éminentes de la liste de créanciers, eux ni les autres n'ont pu, dans les trois jours s'entendre avec M. Crampet, puisqu'afin d'ignorer qu'ils s'étaient présentés, M. Crampet s'était caché dans le café de la propriété de son épouse, près du Marché principal.

M. Crampet avait si bien la conscience de ses actions, qu'il nous a déclaré, que la crainte de ses créanciers lui avait fait passer, les trois jours dans une anxiété terrible, les trois nuits dans un cochemar épouvantable; qu'il n'a respiré que le quatrième jour.

Que par ces raisons éminemment véridiques, les créanciers appréciant la mauvaise foi et la position du sieur Crampet, malgré la confiance qu'ils ont dans notre caution, se sont opposés à la vente; la majeure partie de leurs titres ayant été oubliés volontairement du sieur Crampet, le terme de leurs créanciers étant expiré dequins long-temps;

Ces messieurs n'ont pas voulu, pour mettre à l'abri la moralité et la fortune de M. Crampet, compromettre la confiance de notre caution et la nôtre.

DENIS et ARMAND.

Monsieur le rédacteur.

Puisque M. Pujos tient tant à entretenir le public de nos différends, lorsqu'il y a ici une autorité compétente pour les régler avec justice, il faut bien, quoique à regret, que j'entre aussi moi-même dans quelques explications:

D'abord je ferai remarquer que, malgré son premier avis du 16 courant, M. Pujos en est venu à reconnaître par le second, que je n'ai pas cessé d'être le capitaine du navire *Aigrette*, que j'avais, disait-il, commandé, mais comme il lui faut toujours et partout une victime, c'est maintenant l'autorité supérieure qu'il attaque et accuse sans égard. Il trompe le public lorsqu'il prétend qu'il m'a offert chez monsieur le consul le paiement de ce qui m'était dû; il y a en effet plus de huit jours que je ne l'ai approché, seulement à portée de voix, et plus de 15 que nous ne nous sommes trouvés ensemble au consulat, encore était-ce pour des circonstances étrangères à celles-ci. Tout ce que j'ai su seulement, c'est qu'il y existait une de ces lettres demandant purement et simplement, en vertu de l'art. 218 du code de commerce mon remplacement; ajoutant, sans nullement parler de frais de rapatriement ni de ce qui était dû, qu'il n'y aurait point d'indemnité accordée de sa part; je lui prouverai, quand il le voudra, qu'ainsi seulement s'exprime sa lettre.

Comme il lui fut observé par diverses personnes que j'invoquais en ma faveur l'article 270 du code de commerce, tant parce qu'il ne pouvait justifier contre moi d'aucune cause valable de remplacement puisque tout récemment encore il faisait les plus grands éloges de ma personne en présence de mon équipage et de plusieurs personnes notables que je pourrais citer, que parce qu'au contraire j'avais moi-même de graves sujets de plainte contre lui dont le rapport justifié est déposé au consulat, et que de plus en outre un cas pareil venait d'être sensiblement réglé au consulat Sarde, il lui fut proposé de soumettre la question à des arbitres respectables. Mais il a refusé d'entendre parler d'arbitrage, voulant capricieusement et malgré tout être lui-même juge et partie.

Il déclare maintenant qu'il m'offre de payer ce qu'il est dû, ainsi que les frais de rapatriement; qui se pénètre donc bien de toute l'étendue du mot souligné, et je suis tout prêt à en terminer. Qu'il s'empresse seulement de présenter au consulat un capitaine qui y croit admis, conformément à nos lois françaises, d'y solder ensuite le total de mon décompte dont il y trouvera le détail, et alors je m'estimerai heureux de finir avec la société si peu agréable de ce monsieur et qui m'a été si dangereuse. Je dois cependant le prévenir que j'insiste, dans l'intérêt des assureurs, à ce que mon remplacement n'ait pas lieu avant la conclusion des travaux ordonnés par les experts, ayant des motifs très graves pour le demander, surtout depuis qu'il a sciemment empêché par son premier avis la continuation des fournitures et de travaux commencés, dans le cas où le remplacement aurait lieu auparavant, malgré l'intention que j'exprime, il me restera à protester, mais le public comprendra que même dans le cas il est de toute rigueur que M. Pujos me donne vis-à-vis des assureurs une décharge pleine et entière.

E. CATALOGNE, capitaine de l'*Aigrette*.

Monsieur Dorigny,

Je suis singulièrement étonné de l'article que vous avez publié par la voie du journal de cette ville, le *Patriote*. Je me plais à croire que cet article n'est pas de votre production, mais bien celles de personnes mal renseignées et qui par conséquent sont plutôt ennemies qu'amies du droit et de ce qui est de justice, ne considérant, que le salaire qu'on leur donne pour le travail qu'ils ont fait, sans calculer les conséquences qui peuvent en résulter.

Si quelques personnes vous sont redevables de quelques sommes, et que ces personnes sont de mauvaise foi, et votre colère à leur égard retombe sur moi. Je n'ai jamais donné aucun motif à qui que ce soit, pour qu'on en agisse ainsi à mon égard, et principalement vous.

Par la tournure que vous donnez à votre article, inséré dans le journal le *Patriote*; vous paraîsez vouloir faire comprendre, que j'ai voulu divulguer au public, que vous me deviez la somme de... pour un billard que je vous ai vendu et livré il y a trois mois. par le même article, vous paraîsez mécontent de ce que ces personnes de mauvaise foi, en vous refusant, ce qu'ils vous doivent, vous ont dit de ne payer le billard que vous me devez. ici il n'y a rien qui puisse blesser la délicatesse d'un homme de bien, ni qui prouve que vous me devez la valeur totale du billard puisque j'ai reçu après neuf jours de mise en place l'acompte dont nous étions convenus.

Je vous dirais que j'ai pour principes, d'être discret; et que, si quelques personnes savent que vous me devez, ça ne peut provenir que des circonstances ci-après désignées. Plusieurs personnes m'ont demandé, pour que je leur fisse des billards, dans le genre du votre, ils m'ont demandé quel était le prix et les conditions du paiement; je leur ai répondu, que les prix et les conditions du paiement seraient les mêmes qu'avec vous; et alors je leur ai donné le prix et l'explication des conditions. A présent, si ces personnes ont été consulter d'autres personnes de mon état, ou qui n'ont pas été discrets, en aide la faute, non! pourquoi donc faire retomber sur moi votre colère?

Si les motifs de votre colère, sont que vous ne vouliez pas que l'on sache que vous me deviez; je vous dirais que c'est une simplicité de votre part, parce que ce n'est point un crime de devoir, et dans ce cas il y aurait beaucoup de criminels. Conséquemment votre motif n'a aucun fondement de justice.

J'ai à vous dire aussi monsieur, que si votre intention est de continuer une polémique avec moi, je vous laisserai seul parler à votre aise, je vous observerais que je ne me sert de la plume que pour faire mes comptes, que je suis un ouvrier qui ne s'occupe que de mon état; de plus, que ce n'est que m'a franchise et mon équité, m'ont dicté ces quelques lignes; et d'être à l'avenir plus circonspect dans vos exaspérations publiques; du contraire je me verrais dans l'obligation de prendre plus tard des mesures contradictoires à cet égard.

COCHET.

On trouvera chez M. Etouneau, à la Ville de Paris, rue de St-François, des Calendriers français, pour les bureaux.

Le Gerant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNAUD.